

**\*\* L'Espagne et les Etats-Unis.**—A Cuba la lutte continue avec des alternatives de revers et de succès du côté des rebelles et des troupes régulières, sans qu'on puisse préciser la situation respective de chacun des combattants. Mais une nouvelle plus grave nous parvient d'Europe, c'est la démonstration faite dans nombre de villes d'Espagne, en apprenant la déclaration du président des Etats-Unis et le vote du Sénat américain, pour reconnaître aux rebelles cubains le titre de belligérants. On a vu dans cet acte des Etats Unis une provocation que l'orgueil castillan ne pouvait supporter. A Barcelone, à Madrid, on a proféré des menaces contre le consul général des Etats Unis, dont on a assailli la demeure. Il règne dans les grands centres une vive surexcitation qui rend la position du gouvernement extrêmement difficile. Car tout en respectant les sentiments patriotiques de la population, il ne peut permettre, avant une déclaration de guerre, qu'on insulte les représentants des Etats-Unis dont il doit assurer la tranquillité.

\*\*\*

**\*\* France.**—En France la lutte entre le Sénat et la Chambre des députés n'est pas terminée et l'on n'est pas loin de penser que le ministère pourrait bien avoir un échec même devant la Chambre, ce qui entraînerait forcément sa chute.

Le président de la République a fait au commencement de ce mois un voyage à Nice au cours duquel il a vu le prince Georges de Russie, et l'empereur d'Autriche qui sont les hôtes de la France, l'un à Nice, l'autre au Cap Martin. Le président de la République était accompagné du président du Conseil des ministres, ce qui s'explique naturellement dans un gouvernement constitutionnel ; mais ce fait a été critiqué vivement par les journaux conservateurs.

—On annonce l'élection au Sénat, pour St Brieuc (Côtes du Nord), de M. Le Provost de Launay, un ardent défenseur des libertés catholiques, un homme d'une foi sincère et un orateur éloquent.

\*\*\*

**\*\* Nomination.**—Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, le T. R. P. G. A. Dion C. S. C., a été nommé curé de St-Laurent près Montréal. On sait que le T. R. P. Dion est appelé à remplacer, comme supérieur provincial de la Congrégation de Ste Croix, le Rev. Père Beaudet de regretté mémoire. Il est âgé de 45 ans et depuis quatre années était à Rome en qualité de procureur-général de la Congrégation. Le très révérend père Dion, avait de 1890 à 1892, la direction au Canada de l'important établissement d'instruction de St-Laurent, qu'y possèdent les PP. de Ste-Croix.

\*\*\*

**\*\* Loi réparatrice.**—La discussion sur la loi réparatrice continue au Parlement d'Ottawa sans qu'on puisse prévoir quand elle prendra fin. Tous les arguments pour ou contre cette loi ont été présentés de part et d'autre et il semble qu'il n'y ait rien de nouveau à dire sur cette importante question. Cependant les discours se succèdent sans relâche. Le gouvernement fédéral a décidé de tenter un dernier essai de conciliation avec le gouvernement de